

Bulletin de juin 2017



Victoire!

Une indemnité supplémentaire de 427 032 \$ est remise aux RSG d'ici la fin de l'été grâce à la FSSS-CSN

Somme manquante au versement des dernières semaines

Vous avez toutes reçu une indemnité de 72,10 \$ en lien avec la lettre d'entente sur la formation continue et le perfectionnement pour l'année financière 2016-2017. Cette indemnité représente le solde du budget alloué à la formation et au perfectionnement.

La FSSS-CSN qui défend vos intérêts a interpellé rapidement le MFA à ce sujet. La somme allouée était bien inférieure au solde restant, soit celui de 1 427 032 \$. Le MFA ne voulant retourner que 1 000 000 \$ et envoyer le solde restant dans les coffres du Trésor. Il est demeuré sur ses positions malgré nos échanges insistants.

Nous avons donc déposé une mésestante collective et fait les représentations nécessaires dans le cadre du comité de l'application de l'entente (CAE) soit pour l'ensemble des RSG que nous représentons et avons finalement récupéré les 427 032 \$ manquants!

Justice et nouvelle indemnité aux RSG

Nos arguments et notre détermination à faire respecter la lettre d'entente sur la formation continue et le perfectionnement et à vous accorder ce qui vous est dû nous ont permis d'avoir gain de cause. C'est tous ensemble que l'on parvient à défendre la place des RSG!

Les RSG recevront donc, dès que toutes les modalités auront été conclues, une nouvelle indemnité de 30,79 \$ pour l'année 2016-2017.

Pour votre fédération et vos représentantes, vos intérêts sont au cœur même de nos priorités.

Nous pouvons être fières d'être affiliées à cette force syndicale qu'est la FSSS-CSN!

Votre comité de l'application de l'entente

Nous vous invitons à aimer la page Facebook [RSG-FSSSCSN](https://www.facebook.com/RSG-FSSSCSN).